



La Lettre de Yannick Vaugrenard

SÉNAT

N°8
Juin 2014

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

JUSTICE FISCALE, JUSTICE SOCIALE !

La France, malgré les difficultés, reste l'un des pays les plus riches du monde, mais la pauvreté ne cesse d'y croître. Ce raz-demarée « silencieux » de la misère, constaté par toutes les associations humanitaires et caritatives, est banalisé, remis au rayon des accessoires d'une démocratie blasée.

« Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale c'est qu'on s'y habitue », remarquait fort intelligemment Simone de Beauvoir... Eh bien nous y sommes, cette habitude nous montre que la pauvreté est neuf fois sur dix héréditaire. Près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté (chiffres 2011), soit 977 € par mois, et le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que le taux de pauvreté dans l'ensemble de la population : un enfant sur cinq est pauvre et un sur deux dans les quartiers sensibles.

C'est pourquoi notre première grande cause nationale devrait être aujourd'hui d'éradiquer la pauvreté et d'en stopper l'insupportable hérédité. Privilégions, à l'égard des publics en difficulté, la confiance à la méfiance, simplifions les démarches administratives et faisons que les politiques mises en place soient réellement applicables et appliquées (40 % des bénéficiaires potentiels du RSA ne le touchent pas pour cause de tracasserie administrative). Et pendant que les pauvres augmentent et s'appauvrissent, les plus riches continuent de s'enrichir dans une indécence fréquemment médiatisée...

Au-delà des mots, il faut une volonté politique forte et déterminée, résolument redistributrice, qui ne peut passer que par une profonde révolution fiscale.

Anormal que les plus démunis paient proportionnellement plus d'impôt par l'impôt indirect sur leur mince consommation (TVA), que les plus aisés. Anormal que les tranches supérieures d'impôt sur le revenu aient continuellement baissé depuis les années 1985 (passant de 75 à 40 %, puis 45 % quand même depuis 2012). Faut-il rappeler que le « New Deal », destiné à redresser l'économie

américaine, fût accompagné d'une nouvelle donne fiscale et que Roosevelt y taxa les hauts revenus à 91 % ? Anormal que les allocations familiales ne dépendent pas du revenu des ménages, quand, dans le même temps, de plus en plus de familles monoparentales avec un seul enfant et en

situation de pauvreté, ne peuvent en bénéficier.

C'est de solidarité nationale dont nos concitoyens en situation de pauvreté ont besoin, d'attention et non de banalisation, de participation et non d'exclusion, de confiance et non de stigmatisation. C'est la responsabilité des pouvoirs publics de franchir une étape nouvelle et indispensable pour combattre ce fléau de la pauvreté, car, dans une démocratie comme la nôtre, ces hommes, ces femmes, ces enfants, doivent être considérés comme des ayants droit, non des assistés.

Trop souvent la flamme s'est éteinte et ils n'en peuvent plus... Ils ne manifesteront probablement jamais... Mais nous devons écouter leur silence. Soyons, nous, responsables politiques, leur porte-voix, imposons la dignité et le respect, renversons la table des préjugés, faisons les choix redistributifs nécessaires : *Bref, osons la fraternité !*



Membre de la commission des affaires économiques

Vice-Président de la délégation à la prospective chargé du rapport sur la pauvreté

Membre des groupes d'amitiés avec la Tunisie et la Libye

Membre du bureau du groupe socialiste



Yannick Vaugrenard

Loi sur le commerce, l'artisanat, et les Très Petites Entreprises :

Jeudi 5 juin, le Sénat a adopté à une très large majorité les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif au commerce, l'artisanat et les très petites entreprises dont j'étais le rapporteur. Le texte propose des mesures concrètes de soutien et de développement dans un secteur qui compte près de 6,5 millions d'emplois non délocalisables.

Tout d'abord, le texte rétablit des conditions de concurrence équilibrées pour que chaque acteur économique (artisans, auto-entrepreneurs...) puisse développer son activité tout en protégeant mieux les consommateurs. La main est redonnée aux élus en matière d'aménagement commercial en proposant d'intégrer

un document d'aménagement commercial (DAC) dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Désormais les intercommunalités pourront avoir une stratégie plus fine pour leur équilibre économique. Enfin,



une réforme profonde des baux commerciaux permettra davantage de transparence et d'équité entre «preneur» et «bailleur».

Autoriser la vidéoprotection

Je portais tout particulièrement un amendement autorisant l'installation de la vidéoprotection pour les commerçants. Cette possibilité répond à une demande ancienne et forte des professionnels pour lesquels la nature de leur activité pose un risque. C'est le cas pour les bijoutiers, les buralistes ou encore les pharmaciens. Un encadrement strict de la pratique : Obligation d'informer le Maire et d'obtenir l'autorisation des autorités publiques compétentes et visionnage des images assuré uniquement par des agents de l'autorité publique (police ou gendarmerie). Cette évolution permettra, en toute responsabilité, d'allier sécurité et liberté.

L'intégralité
du rapport sur
www.yvaugrenard.fr



Loi sur l'économie sociale et solidaire :

Intervention en séance dans le cadre de la discussion générale Mercredi 4 juin

« La crise de 2008, et ses conséquences lourdes pour les peuples, a fait éclater au grand jour les dangers d'une économie excessivement financiarisée.

[...] Aujourd'hui, la nécessité apparaît plus encore de promouvoir aussi une économie sociale et solidaire s'appuyant sur des entreprises qui envisagent l'économie non comme une accumulation de capi-

taux et de bénéfices mais comme un projet social. [...] L'économie sociale et solidaire est fondée sur des principes de durabilité, qui résistent face aux crises (82 % des SCOP sont encore en vie au bout de trois ans contre 66 % des entreprises classiques) ; elle représente aujourd'hui plus de 200 000 établissements et 10 % de l'emploi salarié.

[...] Par ailleurs, cette loi permettra de conforter les emplois et les activités de centaines de PME et de TPE en mal de successeur. En effet, les salariés seront systématiquement informés en amont des projets de cessions afin de leur permettre de faire une offre éventuelle de rachat. »



Question orale : Accès au financement bancaire des moyennes, petites et très petites entreprises

En m'appuyant sur les propos de Madame Prost, médiatrice du crédit, j'ai interpellé en séance, Arnaud Montebourg, Ministre de l'économie, afin de réaffirmer la nécessité d'un financement par les banques de l'économie réelle et de la veille que nous devons exercer quant aux égarements des banquiers dans les activités spéculatives.

Si le gouvernement a mis en place de nombreux soutiens aux entreprises

(avec la BPI notamment, qui permet de suppléer aux carences), j'ai demandé quelles actions sont envisagées pour davantage mobiliser les banques privées et ainsi consolider une croissance qui pourrait repartir.

Dans sa réponse, Arnaud Montebourg a confirmé que les tensions sont bien réelles dans un secteur bancaire dont il condamne l'extrême frilosité, tout en réaffirmant le rôle prépondérant de la BPI.

A mon tour j'ai pu réaffirmer la nécessité d'intervention au plus haut niveau pour remobiliser les banques privées sur leur mission de financement de l'économie : « L'éloignement qui s'est installé incite certaine PME à préférer l'autofinancement

au détriment d'investissements plus important que pourrait permettre le crédit. Cela constitue un frein à la croissance et c'est particulièrement regrettable ».



RAPPORT SUR LA PAUVRETE

Dans le cadre de la délégation sénatoriale à la prospective

En qualité de Vice-Président de la délégation sénatoriale à la prospective, j'ai souhaité porter un regard approfondi sur la pauvreté et les moyens de l'enrayer. L'axe privilégié était la volonté de rompre la chaîne héréditaire de la pauvreté.

Après 9 mois de travail, 72 personnes auditionnées, un déplacement auprès des institutions belges et européennes, une journée d'étude sur les approches du conseil général de Loire-Atlantique et la participation à 2 maraudes de nuit du SAMU social de Paris, j'ai pu formuler douze préconisations dans le cadre d'un rapport de 200 pages présenté et adopté par la délégation à la prospective le 19 février.

Il convient désormais de tout mettre en œuvre pour faire appliquer les douze préconisations qui s'articulent selon trois objectifs :

• Prendre conscience

Aujourd'hui, un enfant sur cinq est en situation de pauvreté (un sur deux dans les zones urbaines sensibles), de plus en plus de jeunes adultes et de familles monoparentales...

• Instaurer la confiance

La stigmatisation et la suspicion à l'égard des populations pauvres doivent cesser. Aujourd'hui, près de 40% des personnes en dessous du seuil de pauvreté, ne touchent pas ce à quoi elles ont droit. Désormais, la confiance doit suppléer la défiance.

• Oser la fraternité

Au-delà de la solidarité, il faut oser la fraternité. Dans une république comme la nôtre, ces publics en difficultés ne sont pas des assistés, mais des ayants-droit de notre démocratie.



Interview donnée à « feuille de route quart monde »

Publication mensuelle de l'association ATD-Quart monde. www.atd-quartmonde.fr

Quelle est l'origine de ce rapport ?

[...] Je constate l'extension de la pauvreté d'année en année. Elle touche un nombre croissant de familles monoparentales et de jeunes adultes. Elle concerne un enfant sur cinq et augmente en durée et en intensité. Si nous n'agissons pas en profondeur, elle va devenir un héritage transmis de génération en génération [...]

Vos propositions vont très loin. Vous parlez de rupture nécessaire avec les politiques existantes.

L'Etat ne doit pas seulement jouer un rôle d'infirmier, mais aussi d'investisseur. Et il faut oser la fraternité [...]. Cela commence par une meilleure prise de conscience. Il n'est pas normal d'attendre deux ans pour connaître les chiffres de la pauvreté en France alors que l'on dispose chaque mois des chiffres du chômage. Mettons en œuvre les outils de micro-simulation utilisés par l'Union Européenne et déjà appliqués par treize Etats membres. Nous pourrions suivre de près l'évolution de la pauvreté et donc mieux faire face.

Notre prise de conscience doit aussi concerner l'inégale répartition des richesses et leur nécessaire redistribution. Entre 2008 et 2011, le niveau de vie des 10 % les plus pauvres a chuté de 3,4 % et celui

des 5 % les plus fortunés a augmenté de 3,5 %.

Vous reprenez à votre compte une proposition d'ATD Quart Monde sur la création d'un 21^{ème} critère de discrimination...

Oui. [...] instaurer un critère de discrimination pour précarité sociale constituerait un message fort de l'implication politique de notre pays dans le combat contre la pauvreté.

Vous dites que notre système de protection sociale s'est construit sur la méfiance envers les personnes.

Nos politiques sociales reposent sur la méfiance car elles ne sont pas pensées avec les personnes en grande précarité, que certains appellent des « assistés », que je nomme des « ayant-droit ». Il faut passer à une approche complètement différente qui repose sur la confiance. Cela signifie contrôler le versement des prestations sociale a posteriori et non plus a priori, établir un référent unique pour accompagner la personne, et simplifier les procédures [...].

Vous préconisez d'agir contre les non-recours, ces dix milliards de prestations non sollicités par les bénéficiaires potentiels. Certains diront que

cela sera très coûteux pour les finances publiques...

C'est une réaction à courte vue [...] ne pas abandonner les personnes [...] c'est leur permettre de redevenir un jour des consommateurs et des contribuables [...]. Quand ceux qui se trouvaient dans la pauvreté en sortent, ils aident à leur tour ceux qui sont en difficulté. Supprimer la pauvreté coûte au bout du compte moins cher que de la tolérer.

Vous proposez de généraliser la participation des personnes pauvres aux politiques qui leur sont destinées...

Au Sénat, cela peut se faire à travers les consultations menées lors de nos différents travaux. Pour chaque projet de loi, je propose aussi de se poser la question des conséquences que la loi pourrait avoir sur les personnes en grande précarité.

De telles réformes vont demander du temps...

Oui, c'est pourquoi je souhaite qu'il y ait un suivi régulier de ce rapport par les pouvoirs publics.

**Extraits des Propos recueillis par
Jean-Christophe Sarrot
Rédacteur en chef**

CHARLES GAUTIER Un « bâtisseur d'avenir » nous a quitté



Charles Gautier nous a quitté après un long combat, courageux, digne et exemplaire face à la cruelle maladie qui le frappait. C'était un homme de convictions et d'action, un bâtisseur d'avenir. Il aura marqué la vie politique de notre département par la force de son engagement en tant que Maire de Saint-Herblain et vice-président de Nantes Métropole, mais aussi comme conseiller général, régional et sénateur. Premier secrétaire fédéral du Parti socialiste de Loire-Atlantique, il a su déployer toutes ses qualités d'organisateur, d'animateur et de pourvoyeur d'idées. Grande tristesse et profond respect pour cet humaniste qui va nous manquer.

Actualité du rapport pauvreté

Mercredi 14 mai : Echanges sur les préconisations du rapport avec Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre l'exclusion.

Mardi 20 mai : Présentation et débat en séance plénière au Sénat.

Jeudi 19 juin : Présentation devant le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale.

Mercredi 25 juin : Présentation devant la commission des affaires sociales du Sénat.

Vendredi 17 octobre : Evénements au Sénat dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère.



RENCONTRES, en Loire-Atlantique et au Sénat

Rencontres avec les Maires et les élu-e-s

Vendredi 27 juin : Blain, Bouvron, Fay-de-Bretagne, Le-Gavre, Notre-Dame-des-Landes, La Chevallerais, La Grigonnais, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay.

Au total, les élus de 82 communes du département auront été rencontrés. **Prochains rendez-vous** : les 4 et 11 Juillet.

Cérémonies commémoratives

Mercredi 19 mars : Journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Dimanche 27 avril : Journée nationale de la déportation.

Jeudi 8 mai : 70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale.

Samedi 10 mai : Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

ADDEVA 44

Vendredi 6 juin : Inauguration d'une stèle dédiée aux victimes de l'amiante à Montoir-de-Bretagne.

STX - Chantiers navals de Saint-Nazaire

Vendredi 9 mai : Mise sur cale du navire OASIS 3.

Mardi 10 juin : Rencontre avec Arnaud Montebourg à Bercy sur la vente des chantiers nazairiens.

ATLANTIA - La Baule

Samedi 7 juin : Inauguration du Palais des congrès.

Conseil de développement de Loire-Atlantique

Vendredi 13 juin : participation à la conférence annuelle.



Contacts

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

Fermée le jeudi après-midi

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87

Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Hoffenberg et Xavier Perrin

www.yvaugrenard.fr

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes